

# LE CONTEXTE SCOLAIRE

7	La scolarisation dans le premier degré
8	La scolarisation au collège
9	La scolarisation au lycée
10	L'enseignement privé
11	La scolarisation dans l'enseignement supérieur
12	La scolarisation dans l'enseignement supérieur par type de formation
13	L'éducation prioritaire
14	L'apprentissage
15	La taille des écoles
16	La taille des établissements du second degré
17	Les conditions d'accueil des collégiens et des lycéens dans les établissements publics
18	L'équipement numérique dans les écoles et les établissements publics
19	Les écarts de milieu social entre les collègues



## LA SCOLARISATION DANS LE PREMIER DEGRÉ

### 6,7 millions d'élèves dont un quart dans les académies de Versailles, de Créteil et de Lille

À la rentrée 2016, 6,7 millions d'élèves sont scolarisés dans les écoles publiques et privées du premier degré. Parmi eux, 2,5 millions d'élèves sont scolarisés dans l'enseignement préélémentaire et 4,2 millions en élémentaire.

Les académies de Versailles, de Créteil et de Lille concentrent près d'un quart de la population scolarisée dans le premier degré ▶ 7.1. Les départements du Nord, des Bouches-du-Rhône, du Rhône et de Seine-Saint-Denis accueillent chacun plus de 200 000 élèves dans les écoles préélémentaires et élémentaires.

Les départements d'outre-mer scolarisent 307 000 élèves, dont 118 700 à La Réunion.

### En dix ans, hausse globale du nombre d'élèves concentrée principalement dans l'élémentaire

Sur la période 2006-2016, les effectifs du premier degré ont augmenté de 107 000 élèves, soit une progression de 1,6 % (hors Mayotte) ▶ 7.2. Cette augmentation est liée principalement à celle des effectifs d'élèves scolarisés dans l'élémentaire.

### Des variations d'effectifs très hétérogènes

Les départements d'Île-de-France, du pourtour méditerranéen, des académies de Lyon, Grenoble, Nantes et Bordeaux ont vu leurs effectifs augmenter en 10 ans.

En France métropolitaine, la hausse est la plus marquée dans les départements de Tarn-et-Garonne, de Seine-Saint-Denis, de Haute-Garonne et de Haute-Savoie (supérieure à 12 %).

Les baisses les plus importantes se situent dans le Nord-Est et dans le Centre de la France. Neuf départements de métropole ont perdu plus de 10 % de leurs effectifs depuis 2006. En Haute-Marne et dans la Meuse, la baisse est supérieure à 15 %.

Dans les DOM, la Guyane connaît une hausse supérieure à 10 %, alors que la Guadeloupe et la Martinique voient leurs effectifs scolarisés dans le premier degré diminuer de plus de 15 %.

### Le taux de scolarisation des enfants de deux ans se stabilise autour de 12 %, après dix ans de recul

Sur une longue période, le taux de scolarisation des enfants de deux ans est orienté à la baisse : de 35 % au début des années 2000, il a fortement baissé jusqu'en 2012 puis s'est

stabilisé et oscille autour de 12 % depuis 2012. À la rentrée 2016, 96 600 des enfants de deux ans fréquentent une école, ce qui porte leur taux de scolarisation à 11,9 %.

La scolarisation à deux ans est plus répandue dans les académies de la Martinique, de Lille et de Rennes où plus de 30 % des enfants de cet âge vont à l'école. À l'inverse, moins de 5 % des enfants de deux ans fréquentent l'école en Île-de-France ▶ 7.3.

En dix ans, l'accueil des enfants de deux ans a reculé même dans les départements où leur scolarisation est traditionnellement forte comme l'Ouest, le Nord et le Massif central. Au niveau national, le taux de scolarisation a chuté de 11 points entre 2006 et 2016 ▶ 7.4.

### Plus de deux élèves en situation de handicap sur trois scolarisés en classe ordinaire

À la rentrée 2015, les élèves en situation de handicap représentent 2,4 % de l'ensemble des élèves scolarisés dans le premier degré ▶ 7.5. Ils sont notamment plus présents dans les écoles du Lot, de la Haute-Marne, de la Saône-et-Loire, de la Nièvre et de l'Aveyron où ils représentent plus de 3 % des élèves. À Mayotte et dans les Hauts-de-Seine, ils représentent 1,5 % des élèves.

À la rentrée 2015, les deux tiers des 160 000 élèves en situation de handicap scolarisés dans le premier degré fréquentent une classe ordinaire. Les autres sont scolarisés dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS), où ils reçoivent un enseignement adapté à leurs besoins spécifiques. Les élèves en situation de handicap sont plus souvent scolarisés en classe ordinaire dans une diagonale reliant les Pyrénées-Atlantiques à la Saône-et-Loire ainsi que dans l'académie de Rennes ▶ 7.6. Ils sont moins souvent scolarisés en classe ordinaire dans les DOM, à l'exclusion de la Martinique, et dans les départements du centre (Allier, Loiret, Nièvre, Vienne et Cher).

#### Pour en savoir plus

ABDOUNI S., 2016, « La scolarisation à deux ans : en éducation prioritaire, un enfant sur cinq va à l'école dès deux ans », *Note d'information*, n° 19, MENESR-DEPP.

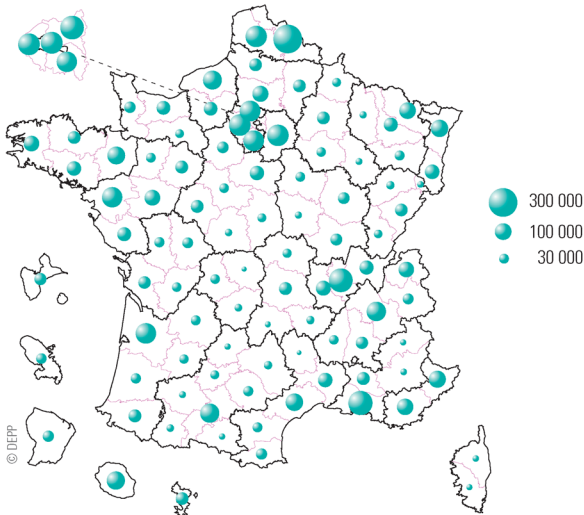
LE LAIDIER S., MICHAUDON H., PROUCHANDY P., 2016, « Depuis la loi de 2005, la scolarisation des enfants en situation de handicap a très fortement progressé », *Note d'information*, n° 36, MENESR-DEPP.

LE LAIDIER S., PROUCHANDY P., 2016, « Pour la première fois, un regard sur les parcours à l'école primaire des élèves en situation de handicap », *Note d'information*, n° 26, MENESR-DEPP.

ROBIN J., 2016, « Les élèves du premier degré à la rentrée 2016 : moins d'un élève sur dix est en retard à l'entrée en CM2 », *Note d'information*, n° 40, MENESR-DEPP.

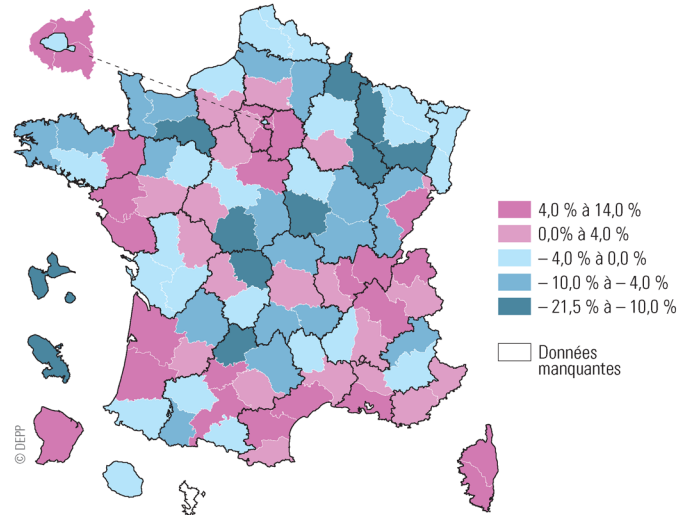
Méthodologie ▶ p. 125

**7.1 Effectifs d'élèves du premier degré**  
Secteurs public et privé, rentrée 2016



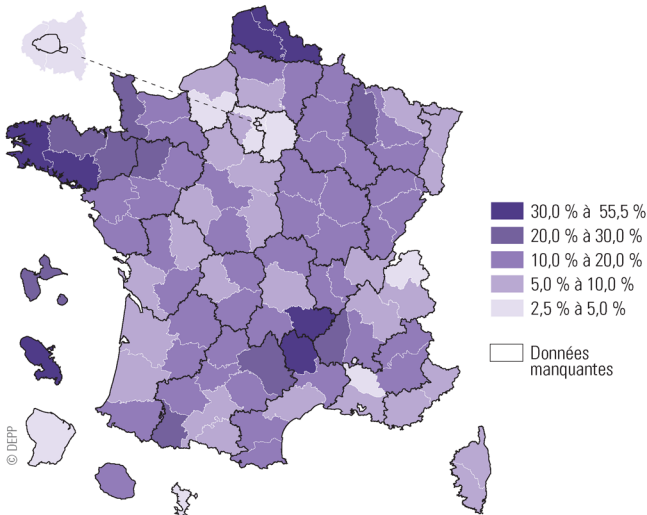
France métropolitaine + DOM : 6,7 millions d'élèves

**7.2 Évolution des effectifs du premier degré**  
Secteurs public et privé, entre la rentrée de 2006 et la rentrée 2016



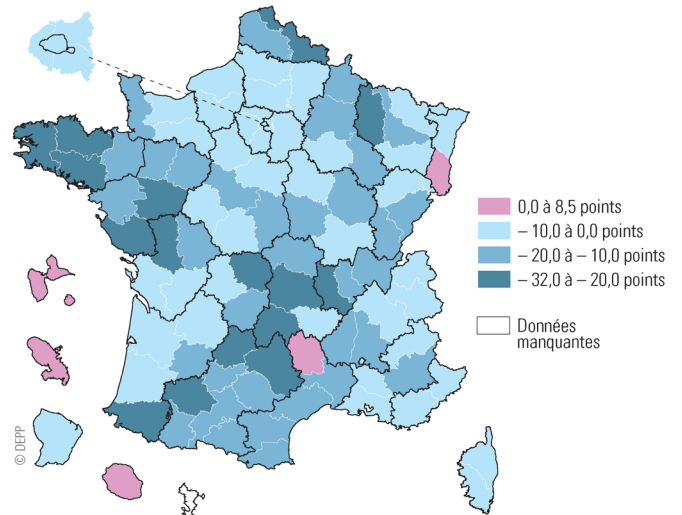
France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) : 1,6 %

**7.3 Taux de scolarisation des enfants à 2 ans**  
Secteurs public et privé, rentrée 2016



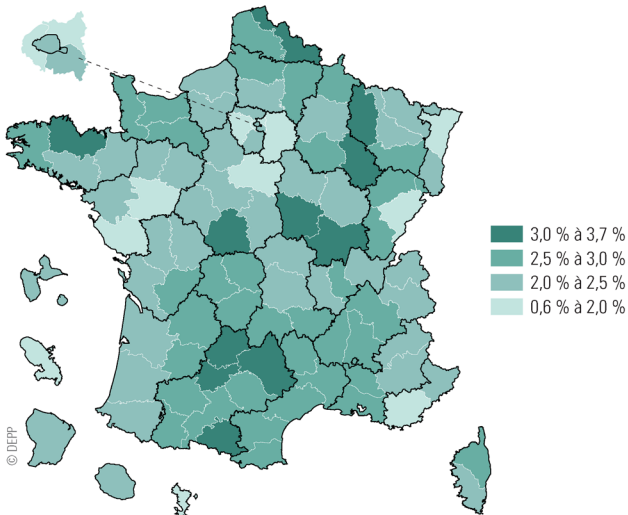
France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) : 11,9 %

**7.4 Évolution du taux de scolarisation des enfants à 2 ans**  
Secteurs public et privé, entre la rentrée 2006 et la rentrée 2016



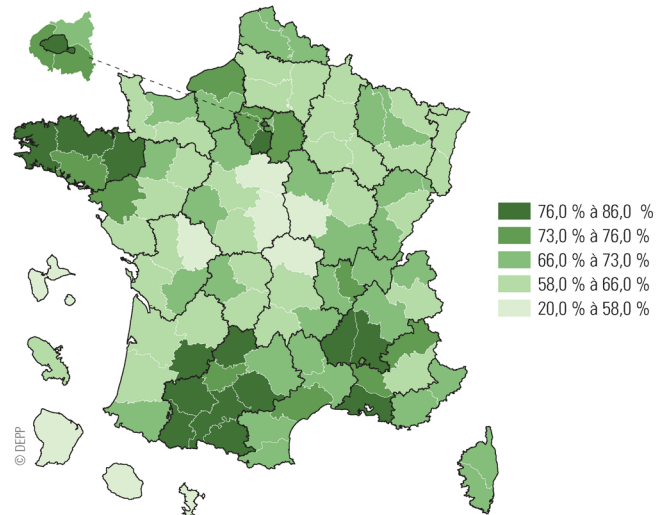
France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) : -11,0 points

**7.5 Part des élèves en situation de handicap**  
Secteurs public et privé, rentrée 2016



France métropolitaine + DOM : 2,4 %

**7.6 Part des élèves en situation de handicap scolarisés dans une classe ordinaire** – Secteurs public et privé, rentrée 2016



France métropolitaine + DOM : 69,8 %

Sources des cartes 7.1 et 7.2 : MENESR-DEPP, constats 2006 et 2016.  
Cartes 7.3 à 7.4 : MENESR-DEPP, constats 2006 et 2016 et démographie des 2 ans aux rentrées 2006 et 2016 [population au 1<sup>er</sup> janvier 2007 et 2017].  
Cartes 7.5 et 7.6 : MENESR-DEPP enquête n° 3 relative aux élèves en situation de handicap scolarisés dans le premier degré.



## LA SCOLARISATION AU COLLÈGE

### Globale augmentation des effectifs en dix ans, mais une diminution dans certaines régions

3 315 000 élèves suivent, à la rentrée 2016, une formation au collège (premier cycle du second degré). En dix ans, les effectifs de collège ont augmenté de près de 92 000 élèves. L'entrée au collège de générations très nombreuses dans les années récentes en est la principale explication, et ce malgré la forte baisse des redoublements.

En dix ans, les départements de l'Est, du Centre mais également du Sud-Est de la France ont perdu des effectifs tandis que ceux de l'Ouest, de l'Île-de-France, de Rhône-Alpes et du Sud ont gagné ▶8.1. Ainsi, la Haute-Marne, et dans une moindre mesure, les Vosges, ont perdu plus d'un élève sur dix en dix ans tandis que les départements de Tarn-et-Garonne et de Vendée en ont gagné un sur cinq. Dans les départements d'outre-mer, la Martinique a perdu un élève sur cinq sur la période, alors que Mayotte a presque doublé son effectif de collégiens en dix ans.

### Les sections d'enseignement adapté plus fréquentes dans le nord, dans le Centre de la France et en outre-mer

Une partie des élèves de premier cycle suivent dès la sixième un enseignement adapté, principalement dans les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa). Les Segpa regroupent 86 300 élèves à la rentrée 2016, soit 2,6 % des effectifs scolarisés au collège ▶8.2. Moins nombreuses à Paris, dans les Hauts-de-Seine et dans les Yvelines (1,3 % des effectifs en moyenne), ces sections sont plus présentes dans certains départements comme dans la Creuse (5,0 %) ou encore dans la Nièvre (4,3 %) et les Ardennes (4,0 %). Les Segpa accueillent 5,7 % des élèves en Guyane et 4 % en Martinique et en Guadeloupe.

### Presque un tiers des élèves allophones scolarisés en collège le sont en Île-de-France

À la rentrée 2014, 22 500 élèves allophones<sup>1</sup> sont inscrits au collège en France métropolitaine et dans les DOM. La plupart bénéficient d'une scolarité dans une classe spécifique, dite unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A). Ils représentent 0,7 % de la totalité des élèves de premier cycle.

Les académies de Paris, Versailles, Créteil, Guyane et de Corse sont celles qui accueillent le plus ces élèves, en nombre et en proportion ; en moyenne plus de 1 % de leurs élèves de

collèges sont allophones ▶8.3. La Guyane en compte plus de 3 %. Les académies de Grenoble et de Lyon sont également un point d'arrivée important pour ces enfants, comme les départements de Haute-Savoie et de Haute-Garonne dans l'académie de Toulouse qui comptent également plus de 1 % d'élèves allophones en collège.

Les régions du Nord et de l'Ouest de la France sont moins concernées, les académies de Rennes et de Caen scolarisent ainsi moins de 0,3 % d'élèves allophones en premier cycle du second degré.

### Un élève en situation de handicap sur trois dans une classe spécialisée

À la rentrée 2015, 91 100 élèves en situation de handicap fréquentent un collège. Ils représentent 2,8 % de l'ensemble des élèves du premier cycle ▶8.4. En collège les élèves en situation de handicap sont plus présents dans les départements de la Drôme, des Hautes-Alpes, des Vosges, de la Guyane, de la Somme, de la Mayenne, du Tarn et de la Lozère (plus de 4 %). Ils sont moins nombreux à Mayotte, et dans les Hauts-de-Seine.

Deux collégiens sur trois sont scolarisés dans une classe ordinaire, un sur trois est scolarisé dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) où il reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques ▶8.5.

Quand il est scolarisé en ULIS, l'élève en situation de handicap suit également, dans la majorité des cas, des cours dispensés dans une classe ordinaire.

La scolarisation en classe ordinaire concerne moins d'un élève sur deux dans trois DOM (Mayotte, Guadeloupe et Guyane) ainsi que dans des départements du Centre et de l'Est (Allier, Loiret, Indre, Territoire de Belfort et Haut-Rhin). À l'inverse, elle concerne plus de huit élèves sur dix dans les départements des Hautes-Alpes, de Lozère, des Côtes-d'Armor et du Lot.

Les modalités d'accueil des élèves en situation de handicap dans le premier cycle du second degré sont proches de celles observées pour le premier degré.

#### Pour en savoir plus

GASO P.-O., CONTON E., BLANCHÉ E., 2016, « Les élèves du second degré à la rentrée 2016 : une baisse généralisée des taux de redoublement », *Note d'information*, n° 16.41, MENESR-DEPP.

GASO P.-O., PIRUS C., 2017, « Après leur entrée en sixième en 2007, près de quatre élèves de Segpa sur dix sortent diplômés du système éducatif », *Note d'information*, n° 17.02, MENESR-DEPP.

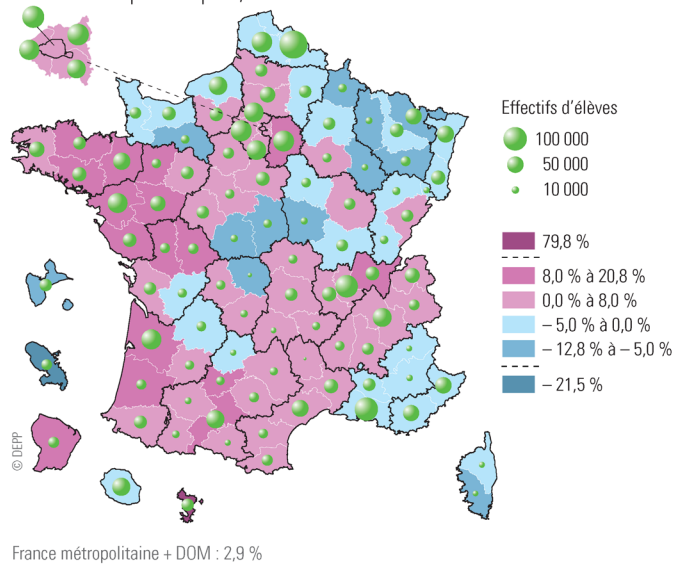
LE LAIDIER S., MICHAUDON H., PROUCHANDY P., 2016, « Depuis la loi de 2005, la scolarisation des enfants en situation de handicap a très fortement progressé », *Note d'information*, n° 36, MENESR-DEPP.

ROBIN J., TOUAHIR M., 2015, « Année scolaire 2014-2015 : 52 500 élèves allophones scolarisés dont 15 300 l'étaient déjà l'année précédente », *Note d'information*, n° 15.35.

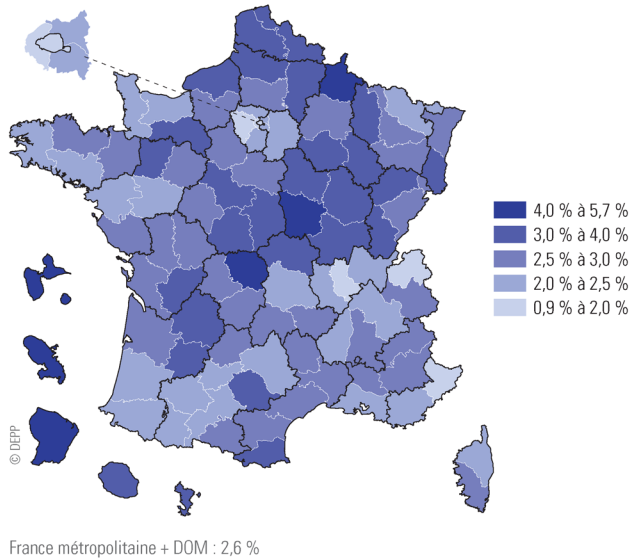
Méthodologie ▶ p. 125

1. Élèves arrivants dont la langue maternelle n'est pas le français et scolarisés dans une classe consacrée à leur adaptation.

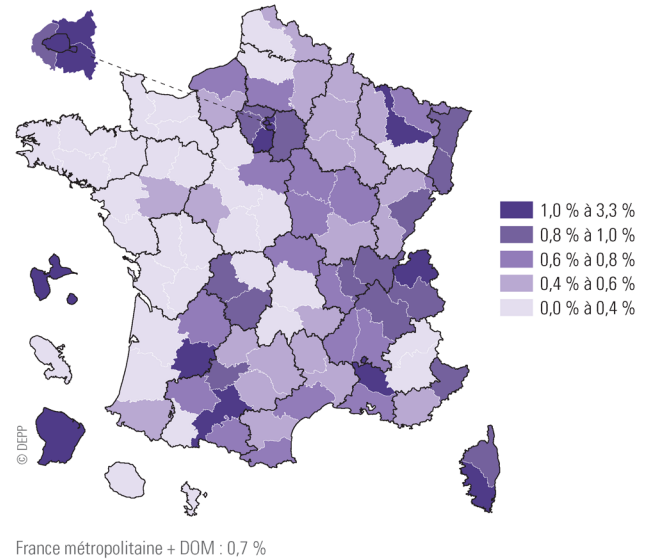
**8.1 Effectifs d'élèves au collège et son évolution**  
Secteur public et privé, en 2016 et entre 2006 et 2016



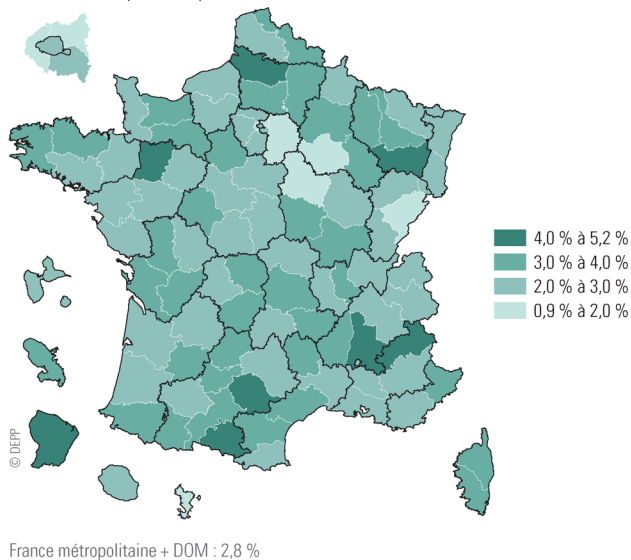
**8.2 Part des élèves inscrits en Segpa au collège**  
Secteur public et privé, rentrée 2016



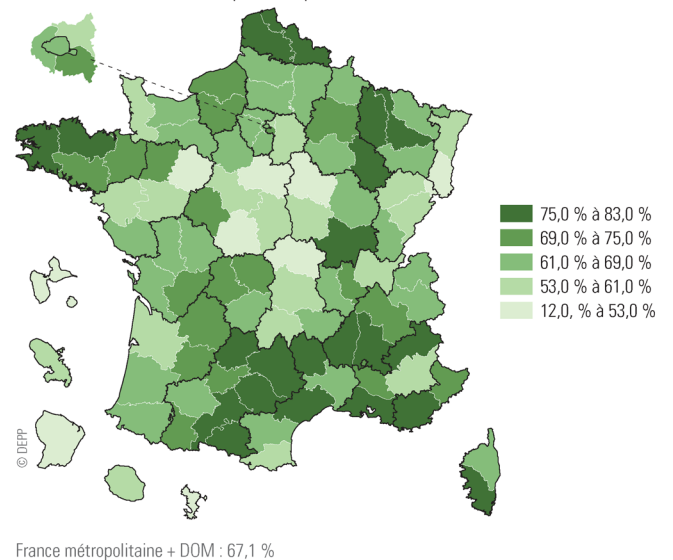
**8.3 Part des élèves allophones au collège**  
Secteur public et privé, rentrée 2014



**8.4 Part des élèves en situation de handicap**  
Secteur public et privé, rentrée 2016



**8.5 Part des élèves en situation de handicap scolarisés en classe ordinaire** – Secteur public et privé, rentrée 2016



Sources des cartes 8.1 et 8.2 : calculs DEPP d'après MENESR-DEPP, scolarité, 2016 et 2006. Carte 8.3 : MENESR-DEPP, EANA, 2014. Carte 8.4 : MENESR-DEPP, enquête n°12 relative aux élèves en situation de handicap scolarisés dans le second degré.

## LA SCOLARISATION AU LYCÉE

### Les effectifs de lycéens en hausse dans l'Ouest et le Sud de la France

À la rentrée 2016, 2 millions d'élèves suivent une formation au lycée (de second cycle du second degré) hors post-baccalauréat. Ils y préparent un bac général, un bac technologique ou un bac professionnel, un certificat d'aptitude professionnel (CAP) ou un brevet de technicien (BT). Depuis la rentrée 2006, les effectifs du second cycle ont augmenté de 46 200 élèves, soit + 2 %. Cette hausse est liée à l'arrivée de générations plus nombreuses au lycée et à la forte baisse du redoublement au collège.

Au cours des dix dernières années, les effectifs ont augmenté de plus de 5 % dans les académies de l'Ouest de la France, ainsi que dans celles du Sud, à l'exception d'Aix-Marseille et de la Corse ►9.1. La hausse dépasse 10 % dans l'académie de Montpellier et 9 % dans les académies de Bordeaux, de Nantes et de Toulouse. Les académies de Versailles et de Grenoble enregistrent également une augmentation de lycéens. *A contrario*, les académies de Nancy-Metz, de Reims, et de Lille ont perdu dans le même temps plus de 8 % de leurs effectifs du second cycle.

Dans les départements d'outre-mer, Mayotte et la Guyane enregistrent des évolutions extrêmement fortes, Mayotte ayant presque doublé ses effectifs de lycéens. En revanche, en Martinique et en Guadeloupe, le nombre de lycéens baisse fortement, respectivement de 22 % et de 11 %.

### Augmentation de la part du second cycle général et technologique sauf en Guyane

1,6 million d'élèves sont scolarisés en second cycle général et technologique à la rentrée 2016, soit 71 % des lycéens. La plupart des académies scolarisent entre 62 % et 73 % de leurs lycéens dans le second cycle général et technologique. Dans les académies de Paris et de Versailles, la part de l'enseignement général et technologique est supérieure à 78 % ►9.2.

Elle représente moins de 66 % dans les académies de Lille et d'Amiens. Dans les départements d'outre-mer, l'enseignement général et technologique est moins fréquent : il concerne un lycéen de Guyane sur deux (49 %) et six sur dix (62 %) dans les autres académies en Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion.

En dix ans, la part de l'enseignement général et technologique dans le second cycle a augmenté de cinq points en moyenne ►9.3. Dans les académies de Bordeaux, Lille, Caen et Nancy-Metz, la part du second cycle général et technologique augmente de plus de six points. Cette augmentation est inférieure à 3 points dans les académies de Corse, Grenoble, Orléans-Tours et Rennes. La Guyane est la seule académie à voir baisser cet indicateur.

### Un élève sur trois issu d'un milieu défavorisé

Dans l'ensemble des établissements du second degré, un élève sur trois est issu d'un milieu défavorisé. À la rentrée 2016, ils représentent 26 % des inscrits en lycée de la voie générale et technologique ►9.4. Dans les académies de Créteil, du Nord et de l'Est, la part des élèves issus de catégorie sociale défavorisée est de plus de 30 %. Ils représentent plus de 40 % des élèves en Guyane et à La Réunion, et plus de 60 % à Mayotte. En revanche, dans les académies de Paris et de Versailles, cette part est inférieure à 20 %.

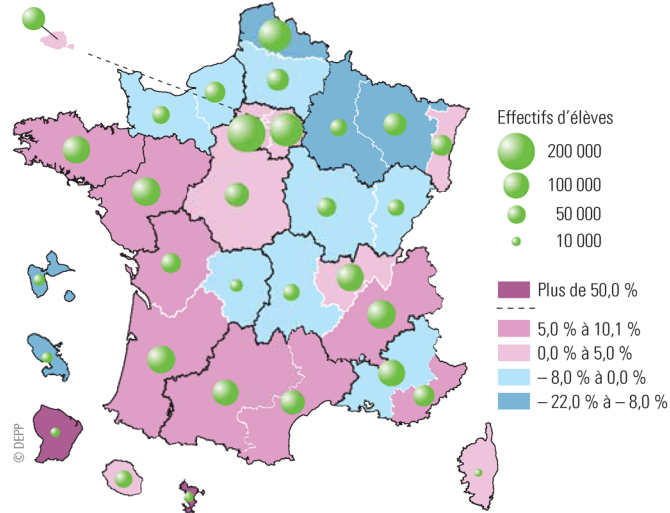
#### Pour en savoir plus

GASO P.-O., CONTON E., BLANCHÉ E., 2016, « Les élèves du second degré à la rentrée 2016 : une baisse généralisée des taux de redoublement », *Note d'information*, n° 16.41, MENESR-DEPP.

Méthodologie ► p. 125

►9.1 Effectifs d'élèves au lycée et son évolution

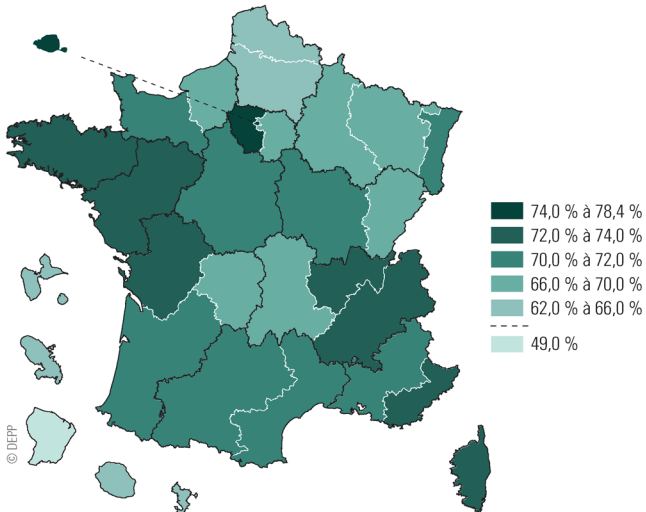
Secteurs public et privé, rentrée 2016, entre 2006 et 2016,



France métropolitaine + DOM : 2,1 %

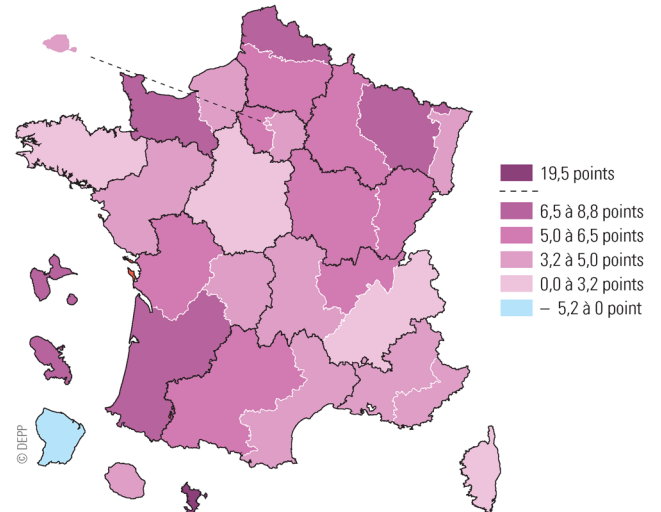
►9.2 Part des élèves inscrits dans un lycée général et technologique

Secteurs public et privé, rentrée 2016



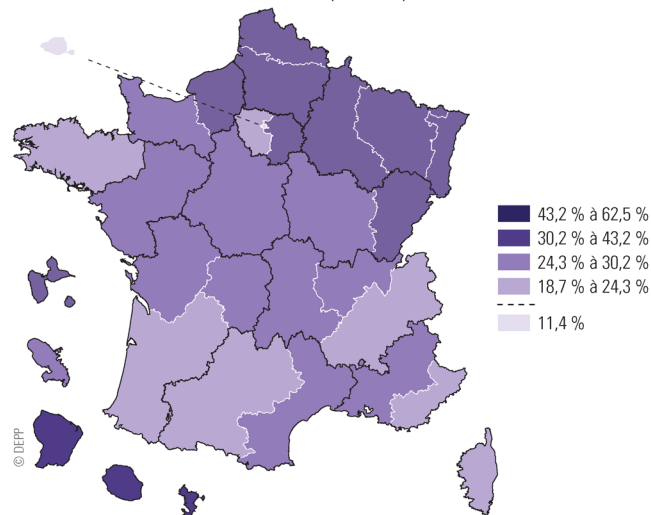
France métropolitaine + DOM : 70,6 %

►9.3 Évolution de la part des élèves inscrits dans un lycée général et technologique – Secteurs public et privé, entre 2006 et 2016



France métropolitaine + DOM : 4,8 points

►9.4 Part des élèves de la voie générale et technologique d'origine sociale défavorisée – Secteurs public et privé, rentrée 2016



France métropolitaine + DOM : 26,0 %

Sources des cartes 9.1 à 9.4 : calculs DEPP d'après MENESR-DEPP, Scolarité, rentrée 2016.

## L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

### 13,7 % des élèves du premier degré scolarisés dans le secteur privé

À la rentrée 2016, 933 600 élèves sont scolarisés dans les écoles privées du premier degré, soit 13,7 % des élèves ► **10.1**. Cette proportion est sensiblement la même depuis dix ans (13,5 % en 2006 – hors Mayotte).

La scolarisation dans le secteur privé est plus fréquente dans l'enseignement élémentaire (14,4 % des élèves scolarisés dans le privé contre 12,7 % dans le préélémentaire). Cependant, la part du privé est élevée dans la scolarisation à deux ans (21,1 % de ces enfants sont scolarisés dans une école privée). Dans les académies de l'Ouest (Rennes et Nantes), les élèves fréquentent traditionnellement plus les établissements du secteur privé. En Vendée et dans le Morbihan, un élève sur deux est scolarisé dans une école privée. Les départements de la Lozère et de la Haute-Loire accueillent également plus de 30 % des élèves dans une école privée. À l'inverse, moins de 5 % des élèves des départements de Seine-et-Marne, Moselle, Loiret, Haute-Corse et de Creuse sont scolarisés dans le secteur privé. Depuis dix ans, la part du secteur privé s'est fortement accrue dans les départements du Loir-et-Cher et des Pyrénées-Atlantiques (plus de 3 points). À l'inverse, elle a reculé dans le Loiret et dans le Cantal ► **10.2**.

### 1 élève sur 5 scolarisé dans le second degré privé

L'enseignement privé accueille plus d'un collégien ou un lycéen sur cinq en moyenne. Au niveau national, la part du secteur privé est proche dans les différents cycles du second degré.

À la rentrée 2016, la part du secteur privé est inférieure à la moyenne nationale dans 22 académies : la Corse, Créteil, Limoges et les DOM y scolarisent ainsi moins d'un collégien ou lycéen sur sept ► **10.3**.

En dix ans, la scolarisation dans les établissements du second degré du secteur privé a baissé dans dix académies, et particulièrement à Clermont-Ferrand, elle s'est fortement accrue dans les académies de La Réunion, de Nice et de Versailles ► **10.4**. En Martinique, elle augmente de plus de deux points. Les académies de l'Est de la France enregistrent un renforcement sensible du nombre d'élèves scolarisés dans le privé.

### Un recrutement social plutôt favorisé dans les établissements privés sous contrat

Les élèves qui fréquentent les établissements privés sous contrat sont en moyenne d'un milieu plus favorisé que ceux qui fréquentent les établissements publics : la proportion d'enfants issus de milieux favorisés dans le secteur privé sous contrat est supérieure de 19 points à celle du secteur public. La différence de recrutement est particulièrement forte dans

les académies d'Île-de-France et à La Réunion ► **10.5**. Elle est légèrement moins marquée dans les académies de Besançon, de Rennes et Nantes. La seule académie où le constat est inversé est celle de Mayotte, avec un écart de plus de 10 points.

### La part du privé dans l'enseignement supérieur dépend de l'offre régionale de formation

L'enseignement privé rassemble 450 000 étudiants en 2015-2016. Entre 2000 et 2012, il a porté l'essentiel de la croissance de l'enseignement supérieur, mais depuis trois ans, l'enseignement supérieur public croît à un rythme supérieur ou équivalent.

La part du secteur privé parmi l'ensemble des étudiants, toutes formations confondues, est néanmoins passée de 13 % en 2000 à 18 % en 2015 ► **10.6**. Cela reste inférieur de plus de 3 points à la part de l'enseignement privé dans le secondaire.

Dans l'enseignement supérieur, la part du secteur privé découle de l'offre régionale de formation. Certaines filières de formation sont exclusivement publiques, par exemple les préparations au DUT. En revanche, la quasi-totalité des écoles de commerce, gestion ou comptabilité sont privées, tout comme une très forte proportion des préparations intégrées et des écoles préparant aux fonctions sociales. Le secteur privé scolarise également un tiers des étudiants en école d'ingénieurs (hors université) ou en STS et 17 % des étudiants en CPGE. Dans ces deux dernières filières de formation, implantées en majorité dans les lycées, il existe une certaine continuité entre l'enseignement secondaire et supérieur et donc de la place du secteur privé.

C'est d'ailleurs, comme dans le second degré, dans les académies de Nantes (27,6 %) et de Paris (24 %) que la part du secteur privé est la plus forte. Au contraire, les académies qui accueillent peu d'écoles de commerce (*fiche 12*), où l'université publique est prépondérante et où peu de lycées sont privés sont celles où la part de l'enseignement privé est la plus faible : les académies d'outre-mer (de 2 à 7 %, sauf en Martinique où la part du privé est de 12 %), ainsi qu'en métropole (Strasbourg et Besançon avec 6 % et la Corse avec 2 %).

#### Pour en savoir plus

ALGAVA E., LIÈVRE A., 2016, « Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2015-2016 en forte progression, notamment à l'université », *Note d'information*, n° 10, MENESR-SIES.

GASO P.-O., CONTON E., BLANCHÉ E., « Les élèves du second degré à la rentrée 2016 : une baisse généralisée des taux de redoublement », *Note d'information*, n° 16.41, MENESR-DEPP.

MENESR-DEPP, 2016, *L'état de l'École*, n° 26.

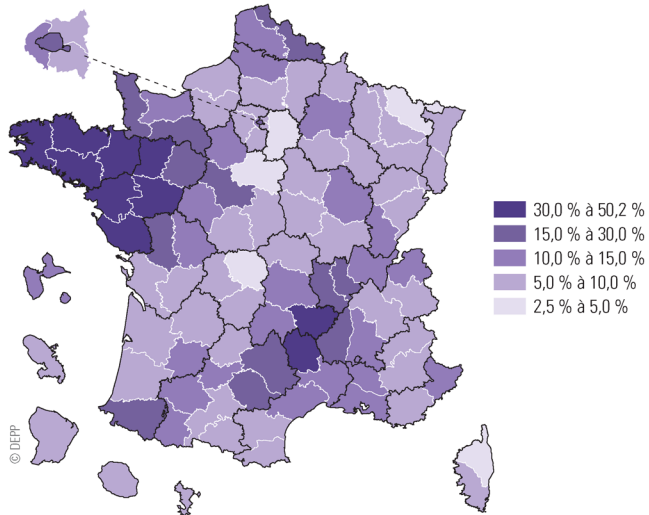
MENESR-DEPP, 2016, *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, Paris.

MENESR-SIES, 2016, *L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France*, n° 9.

ROBIN J., 2016, « Les élèves du premier degré à la rentrée 2016 : moins d'un élève sur dix est en retard à l'entrée en CM2 », *Note d'information*, n° 16.40, MENESR-DEPP.

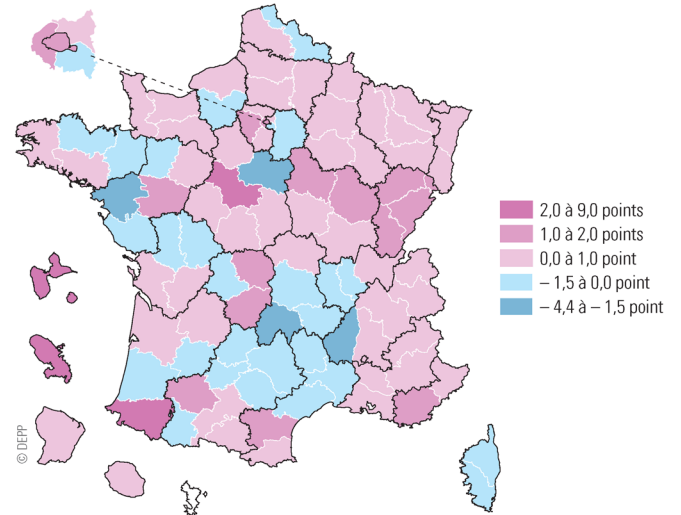


**►10.1 Part des élèves scolarisés dans le secteur privé**  
Premier degré, rentrée 2016



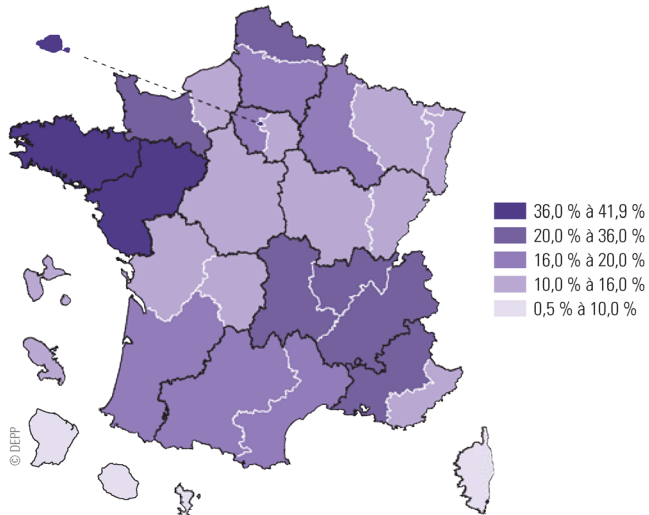
France métropolitaine + DOM : 13,7 %

**►10.2 Évolution de la part des élèves scolarisés dans le secteur privé**  
Premier degré, entre 2006 et 2016



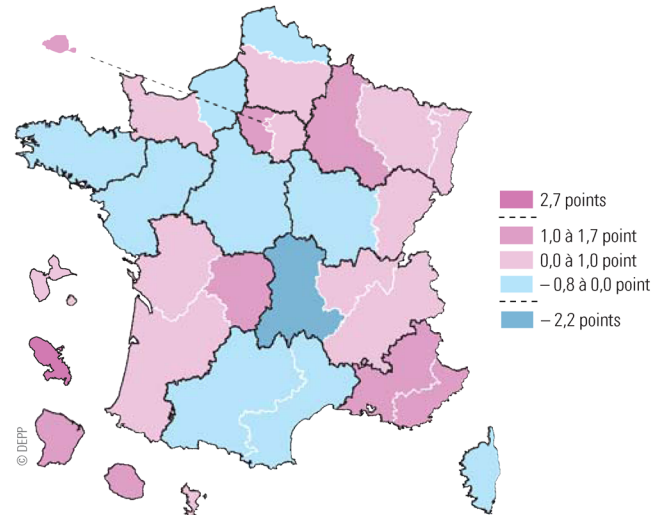
France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) : 0,2 point

**►10.3 Part des élèves scolarisés dans le secteur privé**  
Second degré, rentrée 2016



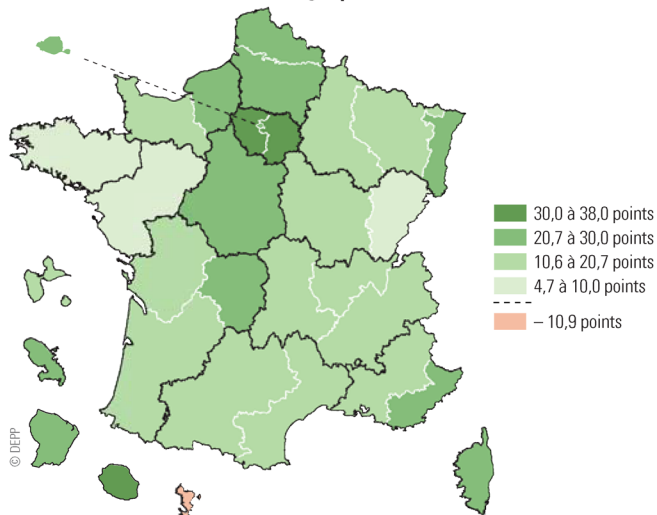
France métropolitaine + DOM : 21,2 %

**►10.4 Évolution de la part des élèves scolarisés dans le secteur privé**  
Second degré, entre 2006 et 2016



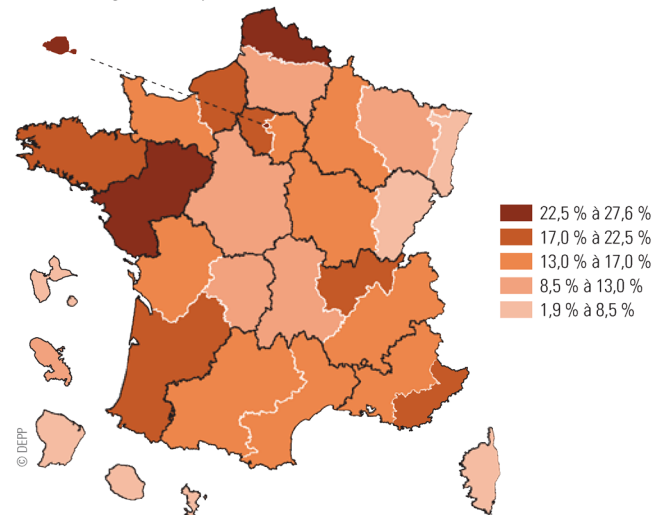
France métropolitaine + DOM : 0,5 point

**►10.5 Écart entre la part de PCS favorisées dans le second degré privé sous contrat et le second degré public – Rentrée 2016**



France métropolitaine + DOM : 19,5 %

**►10.6 Part des élèves scolarisés dans le secteur privé**  
Enseignement supérieur, rentrée 2015



France métropolitaine + DOM : 17,6 %

Sources des cartes 10.1 et 10.2 : MENESR-DEPP, constats de rentrée premier degré 2006 et 2016 ; 10.3 à 10.5 : MENESR-DEPP, SI Scolarité, 10.6 : MENESR-SIES, système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES auprès des établissements d'enseignement supérieur hors système SISE, données sur les STS et les CPGE collectées par le MENESR-DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé et de la culture.

## LA SCOLARISATION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

### Plus du quart des étudiants se concentrent en Île-de-France

Le choix de l'établissement d'enseignement supérieur dans lequel s'inscrit un étudiant est souvent national et même international, car l'offre de formation est très variable selon les académies (*fiche 12*).

Sur 2,55 millions d'étudiants en 2015-2016, plus du quart (26 %) se concentrent en Île-de-France, dont 13 % à Paris ► **11.1**. Les principales académies en province sont celles de Lyon, Lille, Toulouse, Nantes, Rennes et Bordeaux qui accueillent, à elles six, un tiers des étudiants. Les plus petites académies métropolitaines sont celles de Corse, Limoges et Besançon. Avec les cinq académies des départements d'outre-mer, elles regroupent à elles huit seulement 4 % des effectifs totaux.

### Des évolutions d'effectifs étudiants très variées en dix ans

Entre 2005 et 2015, le nombre d'étudiants est passé de 2,28 millions à 2,55 millions, soit une augmentation de 12 %. Les évolutions par académie sont très contrastées. Les académies de Martinique et de Corse ont perdu 1 % de leurs étudiants en dix ans ► **11.2**. La hausse du nombre d'étudiants est inférieure à 2 % à Besançon et Limoges. L'offre de formation et le nombre d'étudiants ont en revanche considérablement augmenté en 10 ans en Guyane (+ 62 %) et à Mayotte, où le nombre d'étudiants a été multiplié par 9. En métropole, c'est l'académie de Lyon qui a connu la plus forte croissance (+ 23 %), portée pour l'essentiel par celle de ses effectifs universitaires (+ 24 %).

### Académie du baccalauréat et académie actuelle d'inscription identiques pour la moitié des étudiants

La moitié des étudiants sont inscrits dans un établissement situé dans l'académie où ils ont obtenu leur bac<sup>1</sup> ► **11.3**. Cette proportion est plus faible dans les académies qui proposent beaucoup de formations variées, et surtout de deuxième ou de troisième cycles. Ainsi, seulement 20 % des étudiants formés à Paris y ont obtenu leur baccalauréat. Toutefois, la circulation des étudiants est forte en Île-de-France : 53 % des étudiants parisiens ont obtenu leur baccalauréat dans une académie francilienne ; à Créteil et à Versailles, 61 % des étudiants sont dans ce cas.

1. Cet indicateur est calculé pour 76 % des étudiants.

Outre les académies d'Île-de-France, celles de Lyon, Montpellier, Limoges, Toulouse et Reims forment aussi en majorité des étudiants venus d'autres académies ou de l'étranger. Au contraire, ce n'est le cas que d'environ un tiers des étudiants dans les académies de Caen ou d'Orléans-Tours, et de moins du quart en Corse et en outre-mer.

### Forte proportion d'étudiants étrangers dans les académies de Paris et de Créteil

En 2015, 12 % des étudiants en France sont de nationalité étrangère ► **11.4**. Dans quatre académies métropolitaines (Paris, Strasbourg, Nice et Créteil), plus de 15 % des étudiants sont étrangers. Leur part est très faible en Corse (6 %) ainsi que dans les académies de Caen (6 %) et de Dijon (8 %). En outre-mer, la proportion d'étudiants étrangers est élevée à Mayotte (27 %) et en Guyane (14 %) mais de seulement 3 % dans les autres départements.

### Forte concentration de boursiers dans les DOM et dans les académies de Besançon, de Reims et d'Amiens

Parmi les étudiants suivant une formation permettant de recevoir une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux du MENESR, 35 % en perçoivent une. La part de boursiers dans une académie dépend de la sociologie de la population étudiante, du niveau de vie des familles de l'académie (*fiche 5*), mais aussi de son offre de formation : les formations courtes accueillent plus d'étudiants boursiers ► **11.5**. La part de boursiers sur critères sociaux est ainsi très élevée dans les académies de Corse (45 %), d'Amiens (44 %), de Montpellier (43 %) et de Limoges (42 %). Dans les académies d'outre-mer, elle est supérieure à 50 %. Au contraire, elle est faible dans les académies de Versailles (22 %), Paris (23 %), Strasbourg (31 %) et Lyon (31 %) qui accueillent des étudiants d'origines plus favorisées et proposent davantage de formations longues ou non éligibles aux bourses.

#### Pour en savoir plus

ALGAVA E., LIÈVRE A., 2016, « Les effectifs d'étudiants dans l'Enseignement supérieur en 2015-2016 », *Note flash*, n° 10.

DELAPORTE A., MARLAT D., 2016, « Les effectifs universitaires en 2015-2016 », *Note flash*, n° 6, MENESR-SIES.

INAN C., « Orientation dans l'Enseignement supérieur : vœux formulés pour la rentrée 2016-2017 », *Note flash*, n° 8, MENESR-DGESIP-DGRI-SCSES-SIES.

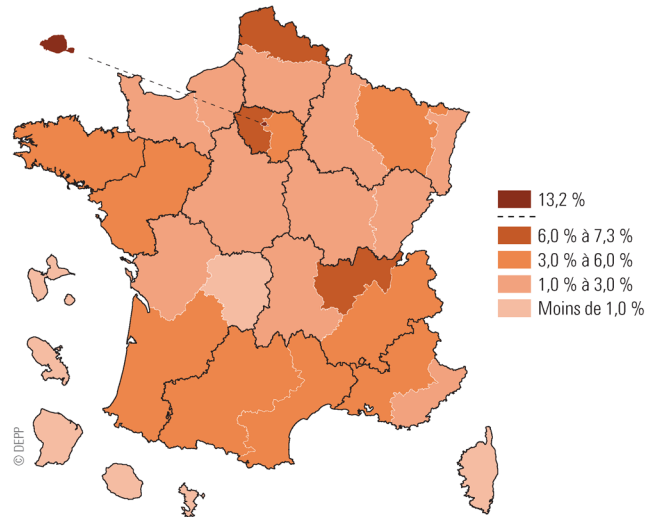
MENESR-DEPP, 2016, *Repères et références statistiques sur les enseignants, la formation et la recherche*, Paris.

MENESR-SIES, 2016, *L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France*, n° 9.

Méthodologie ► p. 125

►11.1 Répartition des effectifs étudiants dans les académies

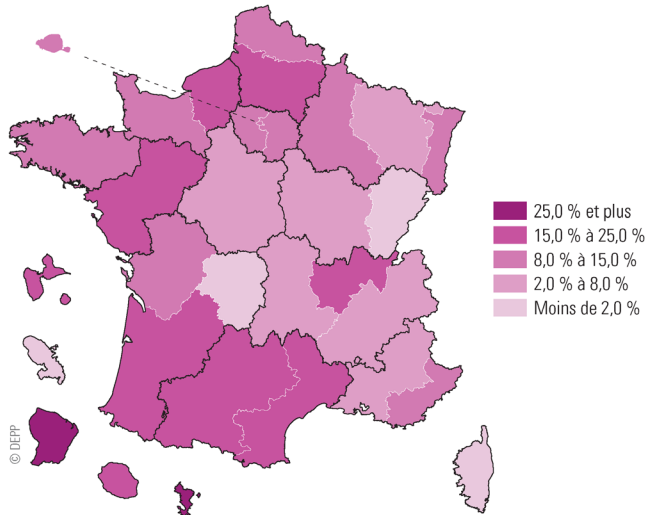
Rentrée 2015



France métropolitaine + DOM : 100 % des étudiants

►11.2 Évolution des effectifs étudiants

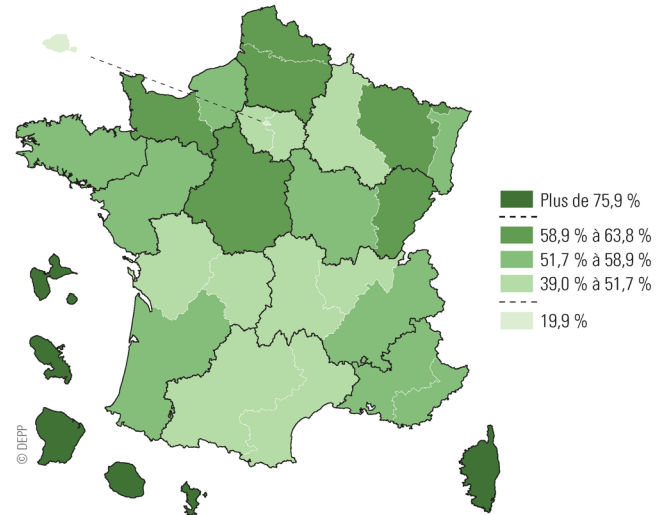
Entre 2005 et 2015



France métropolitaine + DOM : 11,7 %

►11.3 Part d'étudiants ayant eu leur bac dans l'académie d'étude actuelle

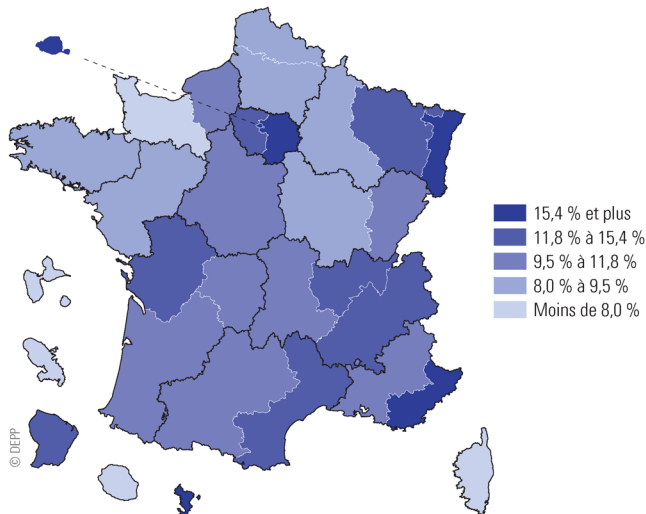
Hors STS, CPGE et une partie des écoles, rentrée 2015



France métropolitaine + DOM : 47,5 %

►11.4 Part des étudiants de nationalité étrangère

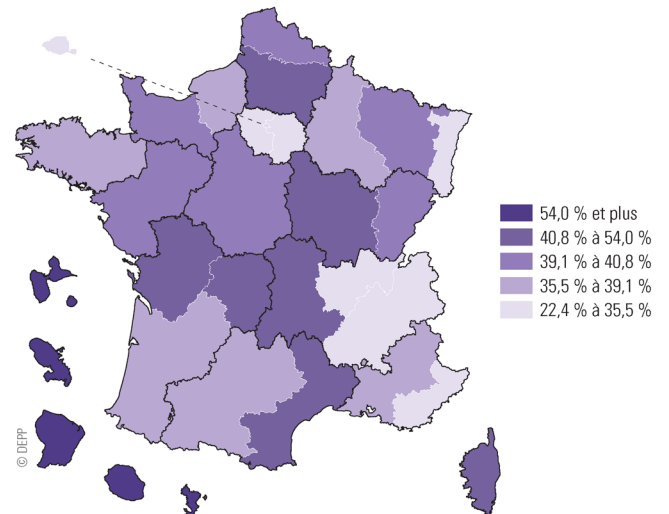
Rentrée 2015



France métropolitaine + DOM : 12,1 %

►11.5 Part des étudiants boursiers sur critères sociaux

Ensemble des formations ouvrant droit à une bourse MENESR, 2015-2016



France métropolitaine + DOM : 34,7 %

Sources des cartes 11.1 à 11.5 : MENESR-SIES, système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES auprès des établissements d'enseignement supérieur hors système SISE, données sur les STS et les CPGE collectées par le MENESR-DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé et de la culture ; système d'information AGLAE (11.5 uniquement).



## LA SCOLARISATION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PAR TYPE DE FORMATION

### Près des deux tiers des inscriptions étudiantes se font dans une université publique

S'il existe une très grande diversité dans les formations de l'enseignement supérieur, 62 % des inscriptions ont lieu dans les universités publiques. Celles-ci proposent en effet des cursus variés : filières générales et de santé (licences, masters et doctorats), mais aussi préparations aux diplômes universitaires de technologie (DUT), formations d'ingénieurs, instituts d'études politiques, etc.

La part de l'université est particulièrement élevée, égale ou supérieure à 70 %, dans les académies de Corse, Strasbourg, Guyane, Nancy-Metz, La Réunion et Montpellier ▶ 12.1.

En revanche, seulement 52 % des inscriptions à Paris se font dans une université publique. L'offre de formation y est très diversifiée et comprend beaucoup d'écoles, souvent privées, aux spécialisations très diverses : art, journalisme, administration, etc. Cela explique que près d'un quart des étudiants soient inscrits dans une formation privée. La part des universités publiques est également faible (inférieure à 59 %) dans les académies de Martinique, Nantes, Amiens, Reims et Versailles.

### Des écarts importants dans la part des formations courtes

En 2015, 20 % des inscriptions étudiantes portent sur des formations courtes : 10 % en sections de techniciens supérieurs et assimilées (STS), 5 % en formations paramédicales et sociales et 5 % en préparations au DUT. Ces formations sont désignées comme courtes car elles mènent majoritairement à des diplômes de niveau bac + 2, au moins dans un premier temps, même si la poursuite d'études après l'obtention d'un BTS, et plus encore d'un DUT est très fréquente<sup>1</sup>. La part des formations courtes varie assez considérablement d'une académie à l'autre ▶ 12.2. Elle est supérieure ou égale à 29 % dans les académies de Limoges, d'Orléans-Tours et d'Amiens, ainsi qu'outre-mer en Martinique, Guadeloupe et Guyane. Ces formations courtes sont entreprises immédiatement après le baccalauréat, souvent dans l'académie où celui-ci

a été obtenu. Elles sont en conséquence moins présentes dans les académies de grande taille, qui attirent davantage les étudiants venus d'autres académies et plus avancés dans leur cursus (voir *fiche 11*). Les formations courtes représentent ainsi seulement 9 % des inscriptions dans l'académie de Paris, 15 % dans celle de Lyon, 16 % dans celle de Versailles et entre 18 % et 20 % dans les académies de Toulouse, Montpellier, Strasbourg et Bordeaux.

### 6 % d'inscriptions en formations d'ingénieurs, 5 % en école de commerce

6 % des inscriptions dans l'enseignement supérieur sont prises dans une formation menant à un diplôme d'ingénieur<sup>2</sup>. Ces formations sont absentes, ou presque, en outre-mer et en Corse ▶ 12.3. À l'opposé, elles représentent 9 % des inscriptions dans les académies de Besançon, Versailles et Nancy-Metz, et même 11 % dans l'académie d'Amiens.

Les écoles de commerce, de gestion et de vente représentent pour leur part 5 % des inscriptions étudiantes, mais l'offre est très inégalement répartie sur le territoire ▶ 12.4. Ces écoles rassemblent ainsi moins de 0,6 % des étudiants dans les académies de Corse, de Créteil et de Strasbourg ainsi que dans les académies ultra-marines (0,8 % à La Réunion). Rouen est l'académie où la place des écoles de commerce dans l'offre de formation est la plus forte (11 %). Ces écoles sont aussi très présentes dans les académies de Bordeaux, Nice, Reims et Versailles. Cela va de pair avec une présence assez forte du secteur privé.

<sup>1</sup>. Ainsi, six ans après leur baccalauréat, 28 % des bacheliers de 2008 suivis en panel qui avaient commencé leurs études supérieures en s'inscrivant en STS ont obtenu un diplôme bac + 3 ou bac + 5. C'est le cas de 70 % des bacheliers inscrits en 2008 après l'obtention du baccalauréat dans une préparation au DUT.

<sup>2</sup>. Y compris les formations d'ingénieur dispensées au sein des universités.

#### Pour en savoir plus

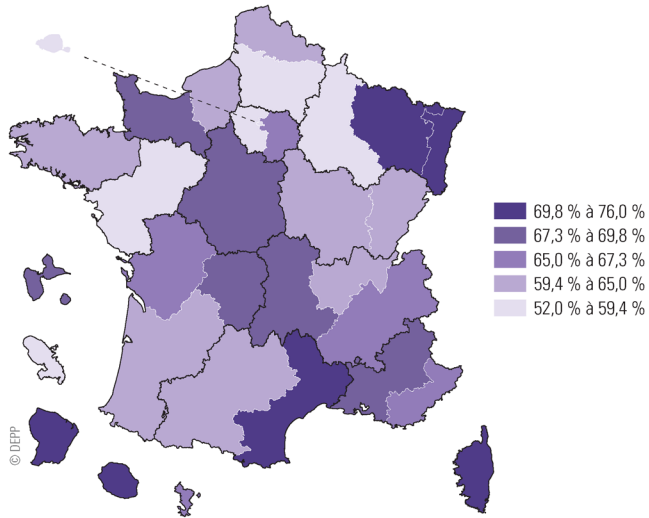
ALGAVA E., LIÈVRE A., 2016, « Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2015-2016 en forte progression, notamment à l'université », *Note d'information*, n° 10, MENESR-SIES.

DELAPARTE A., MARLAT D., 2016, « Les effectifs inscrits dans les universités françaises en 2015-2016 », *Note d'information*, n° 11, MENESR-SIES.

MENESR-DEPP, 2016, *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, Paris.

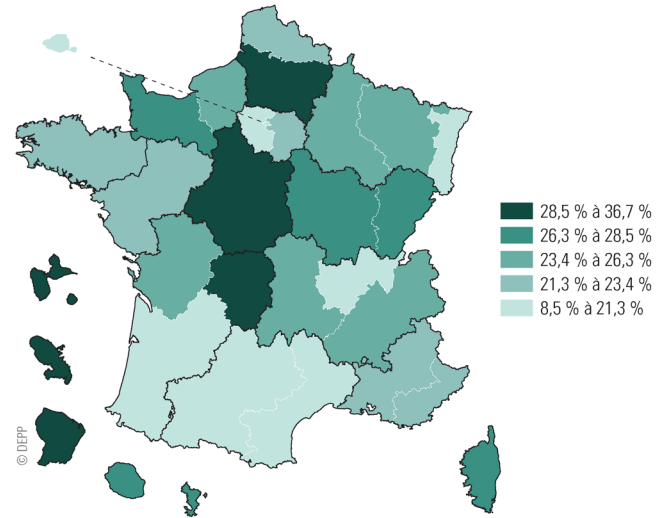
MENESR-SIES, 2017, *L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France*, n° 10.

►12.1 Part des effectifs étudiants relevant de l'université publique  
Année 2015-2016



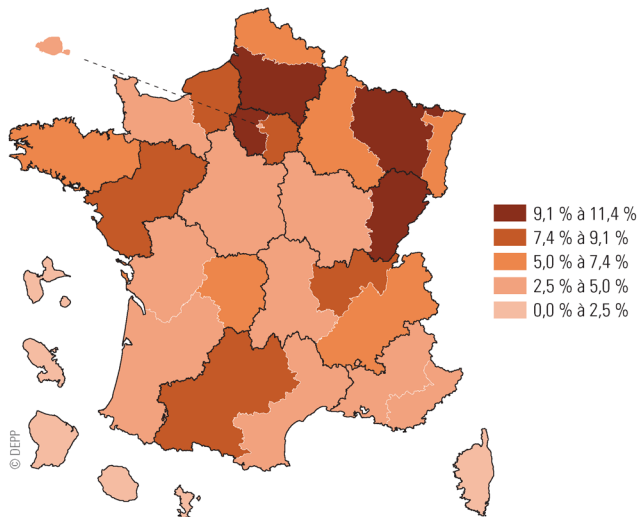
France métropolitaine + DOM : 62,5 %

►12.2 Part des effectifs étudiants relevant d'une formation courte (STS, DUT, formations paramédicales et sociales) – Année 2015-2016



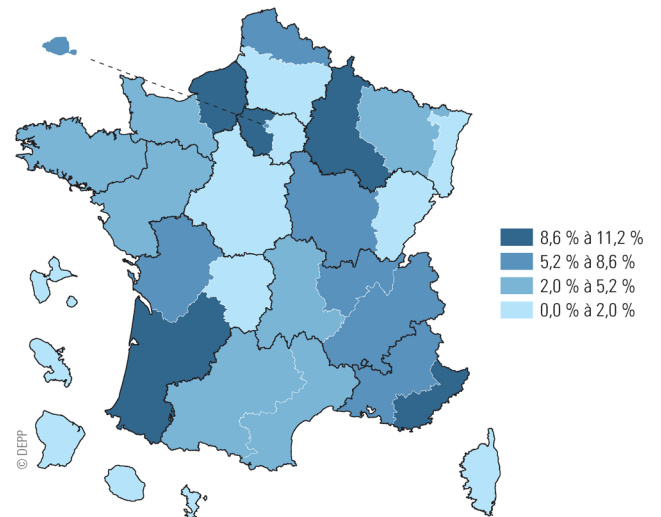
France métropolitaine + DOM : 20,0 %

►12.3 Part des effectifs étudiants relevant d'une formation d'ingénieur  
Année 2015-2016



France métropolitaine + DOM : 5,7 %

►12.4 Part des effectifs étudiants relevant d'une école de commerce  
Année 2015-2016



France métropolitaine + DOM : 5,3 %

Sources des cartes 12.1 à 12.5 : MENESR-SIES, système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES auprès des établissements d'enseignement supérieur hors système SISE, données sur les STS et les CPGE collectées par le MENESR-DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé et de la culture.

## L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

### Les réformes de l'éducation prioritaire

La politique de l'éducation prioritaire a été initiée en 1981 avec la création des zones d'éducation prioritaire (ZEP). À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). À la rentrée 2006, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire (ZEP et REP), ont été constitués les réseaux « ambition réussite » (RAR) et les réseaux dits de « réussite scolaire » (RRS). La plupart des RAR ont intégré le programme « écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (Éclair) à la rentrée 2011. Depuis la rentrée 2015, le périmètre de l'éducation prioritaire a évolué, en utilisant « *un indice social unique permettant de mesurer les difficultés rencontrées par les élèves et leurs parents, et leurs conséquences sur les apprentissages* » [MEN, 2014].

Ainsi, les réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+) et les réseaux d'éducation prioritaire (REP) regroupent chacun un collège et les écoles de leur secteur.

### Un collégien sur cinq en éducation prioritaire

La proportion de collégiens scolarisés dans un collège public situé en éducation prioritaire (EP) en France métropolitaine et dans les DOM reste stable entre 2005 et 2015 ► 13.1 et ► 13.2. À la rentrée 2005, un collégien sur cinq (soit un peu moins de 550 000 collégiens) est scolarisé dans un collège ZEP et/ou REP. Onze ans plus tard, à la rentrée 2016, la proportion et le nombre de collégiens scolarisés dans un collège REP+ ou REP restent quasi constants (un sur cinq et 540 000 collégiens).

Entre les rentrées 2005 et 2016, les réformes successives ont légèrement modifié la carte de l'éducation prioritaire. Le pourcentage de collégiens en EP peut aussi évoluer pour des raisons démographiques. Ce pourcentage diminue dans les départements ruraux. À l'inverse, il augmente fortement pour la Guyane, La Réunion et Mayotte. Les académies d'Île-de-France, du Nord et des DOM restent celles qui concentrent le plus d'élèves en éducation prioritaire.

### 7 % des collégiens en REP+

À la rentrée 2016, 364 collèges publics sont REP+ en France métropolitaine et dans les DOM ► 13.3. Ces établissements scolarisent près de 7 % des collégiens sur vingt (177 800 élèves). Leur répartition n'est pas homogène sur le territoire. Ainsi, 31 départements, plutôt ruraux, n'ont aucun collège REP+. Les départements qui concentrent le plus les difficultés sociales ont plus d'élèves scolarisés en REP+. Quatre collèges REP+ sur dix sont concentrés dans cinq départements : le Nord, les Bouches-du-Rhône, la Seine-Saint-Denis, La Réunion et la Guyane. Ces collèges bénéficient de moyens supplémentaires (classes moins chargées, personnels supplémentaires, temps de concertation, etc.).

### Des collégiens d'origine sociale défavorisée en éducation prioritaire

Plus de six collégiens sur dix en REP+ et en REP ont des parents ouvriers ou inactifs ► 13.4. Les départements qui scolarisent le plus de collégiens défavorisés en REP+ ou en REP sont ceux du Nord, de l'Est, du Sud-Est et les DOM. Certains départements, comme ceux du Nord de la France ou les Bouches-du-Rhône ont une forte proportion d'élèves en éducation prioritaire, très souvent de milieu défavorisé. Dans d'autres cas, la proportion d'élèves en éducation prioritaire est forte, mais ces élèves paraissent moins défavorisés que la moyenne des élèves en EP (Paris, la Nièvre ou la Corse).

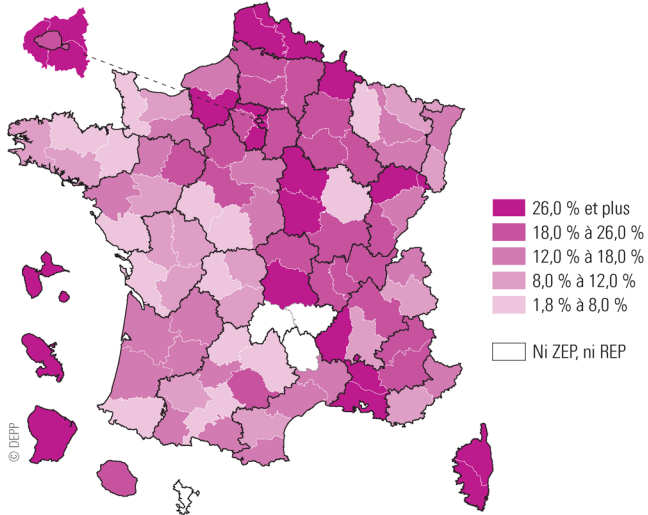
#### Pour en savoir plus

MEN, 2014, *Refonder l'éducation prioritaire*, dossier de présentation, jeudi 16 janvier 2014, MEN.

STÉFANO A., 2013, « L'éducation prioritaire. État des lieux », *Note d'information*, n° 13.07, MEN-DEPP.

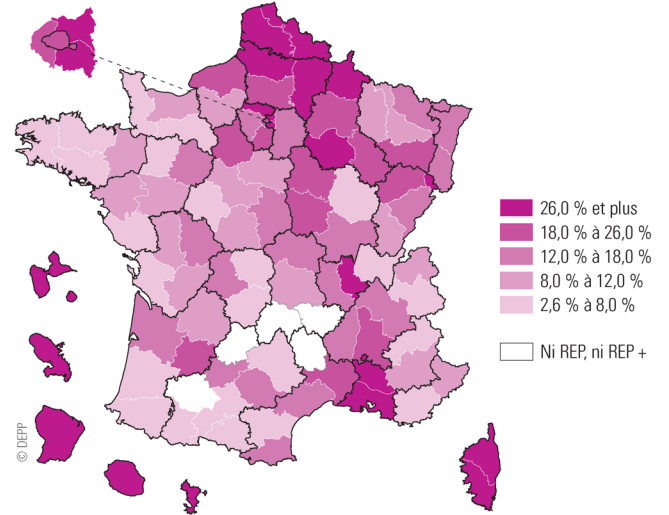
STÉFANO A., 2009, « Les réseaux "ambition réussite". État des lieux en 2006-2007 », *Note d'information*, n° 09.09, MEN-DEPP.

►13.1 Part de collégiens en ZEP ou en REP  
En 2005-2006



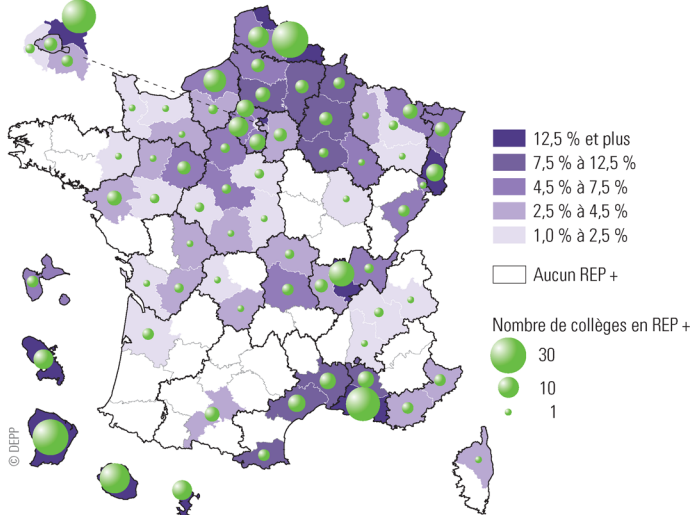
France métropolitaine + DOM : 21,4 %

►13.2 Part de collégiens en REP ou en REP +  
En 2015-2016



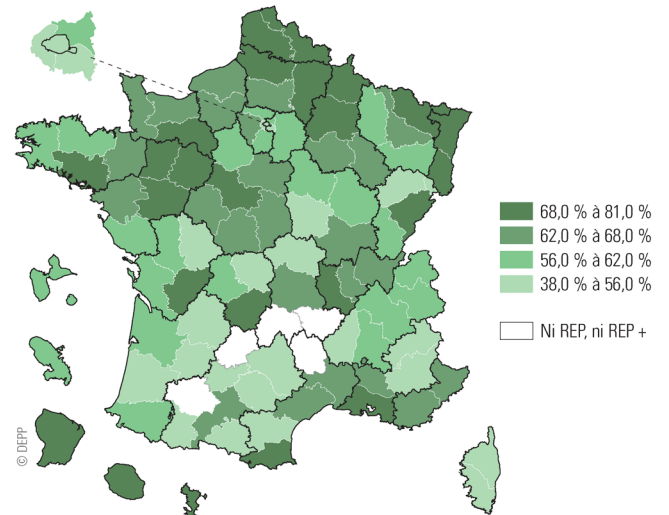
France métropolitaine + DOM : 20,9 %

►13.3 Part de collégiens et nombre de collèges en REP +  
En 2016-2017



France métropolitaine + DOM : 7,1 % et 364 collèges

►13.4 Part de collégiens en REP + ou en REP enfants d'ouvriers  
ou d'inactifs – En 2016-2017



France métropolitaine + DOM : 64,7 %

Sources des cartes 13.1 à 13.4 : MENESR-DEPP, système d'information Scolarité et Base centrale des établissements (BCE).